

REGLEMENTS JEUNES

COMPETITIONS JEUNES " TERREE "

ARTICLE 1 : PRESENTATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE (Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors).

Les titres de Champions de France, en catégories « benjamins », "Minimes", "Cadets" et "Juniors" se disputent en deux ou trois phases :

- la phase des journées préliminaires pour les benjamins, minimes et cadets (dont le nombre peut varier selon le calendrier annuel) ;
- une seule journée de qualification pour les juniors,
- les finales des Championnats de France Jeunes qui se déroulent le même jour que les finales Séniors.

Les finales des championnats de France « Jeunes » se disputeront entre les finalistes qualifiés selon les modalités définies par le présent règlement.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES JOURNEES

En juniors : Une journée qualificative + la finale
En Cadets : journées préliminaires + la finale
En Minimes : journées préliminaires + la finale
En Benjamins : journées préliminaires + la finale

CLASSEMENT EN VIGUEUR

La catégorie d'âge d'au moins un joueur permet la participation au Championnat de France de l'équipe dans la catégorie concernée.

Une équipe jeune peut jouer dans la catégorie qui est immédiatement supérieure à celle du (ou des) joueur(s) les plus âgés. (Exemple : une équipe composée de 1 Minime et 5 Benjamins peut participer à une journée qualificative du Championnat de France Cadet)

Aucun joueur ne peut évoluer dans une compétition de catégorie d'âge inférieure à sa catégorie d'âge (sauf dérogation accordée par le Comité Directeur de la FFLP sur proposition de la Commission Jeunes).

La remise de la fiche d'équipe dûment remplie, au début de chaque compétition, conditionne la participation aux différentes rencontres.

DEROULEMENT D'UNE COMPETITION

Pour les minimes, cadets, juniors, lorsque le nombre d'équipes est :

- De 2 : la compétition se déroule en 2 matches gagnants
- Compris entre 3 et 8 : application de la formule poule existante
- De 9 : 3 poules de 3 (sur 3 terrains)
- De 10 : 2 poules de 3, 1 poule de 4 (sur 3 terrains)
- De 11 : 1 poule de 3, 2 poules de 4 (sur 3 terrains)
- De 12, 13, 14, 15 et 16 : application de la formule poule existante

- De 17 à 20 équipes faire 4 poules (respectivement 1, 2, 3, 4 poules de 5)
- 21 et plus, élimination directe

Pour les benjamins : privilégier les poules de 4 et de 5 compte tenu du format court des parties.

Des finales doivent être organisées à chaque compétition.

Lors de chaque journée préliminaire du championnat de France, un trophée du jour est aussi attribué. Dans les catégories benjamins, Minimes et cadets : les titres seront attribués de la façon suivante :

1^{ère} journée : en salle, coupe de la Ligue (challenge L. Delattre).

2^{ème} journée : Champion d'Union (premier de l'Oise, premier de la Somme)

3^{ème} journée Champion des Hauts de France

Un tableau 2 peut être organisé dans ces 3 catégories. Il regroupe les équipes les plus faibles, composées de joueurs débutants, qui désirent jouer des matchs à un niveau homogène. Dans ce cas, les équipes composant ce Tableau 2 ne participent pas pleinement aux différents titres.

GESTION DES REPORTS

Une journée de report est prévue pour chaque catégorie. Si deux journées n'ont pu être jouées auparavant, seule la première sera reportée sur la date prévue à cet effet.

Si la compétition a débuté, seul l'arbitre ou, à défaut d'arbitre officiel, le responsable de la société organisatrice est compétent pour prendre la décision de reporter ou d'annuler la compétition en conformité avec la règle de report.

Dans des cas de fortes intempéries, de canicules ou d'autres événements généralisés sur l'ensemble de la région Hauts de France, le président de la commission jeunes, ou son représentant, ou le président de la Commission Sportive peut annuler ou reporter la totalité d'une journée préliminaire. Dans ce cas, toutes les sociétés doivent en être informées avant midi pour éviter des déplacements inutiles.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA JOURNEE DES FINALES.

La journée des finales du Championnat de France est préparée par la commission Sportive en association avec la Société qui accueille ces finales.

Les compétitions se déroulent dans l'ordre suivant :

Sur 1 terrain :

- vétérans
- catégorie T4
- Minimes
- catégorie T3
- Juniors
- Féminines
- Cadets
- catégorie T2
- catégorie T1

Les arbitres de chaque match sont désignés par le responsable de la Commission arbitrage ou par son représentant.

Les balles, feuilles de match et carnets de quinze sont fournis aux arbitres fédéraux par la Fédération Française de Longue-Paume.

ARTICLE 4 : FORMAT DES PARTIES.

- **Cadets, juniors : Toutes les parties en "terrée" se jouent selon les mêmes modalités qu'en seniors, c'est-à-dire au meilleur des 6 jeux sauf les finales jouées au meilleur des 7 jeux (se reporter au règlement général du championnat de France – article 2 – rubrique « format des parties »).**
- **minimes : toutes les parties se déroulent en 7 joués sauf la finale du Tournoi Fédéral et la finale du championnat de France terrée, jouées au meilleur des 7 jeux.**
- **Benjamins : toutes les parties se jouent en 4 jeux joués avec un 5^e jeu en cas d'égalité à 2 partout.**
- **Règles des avantages : on jouera les avantages :**
 - o **à 5 partout, 40 partout lors des parties en 6 jeux gagnés**
 - o **à 6 partout, 40 partout lors des parties en 7 jeux gagnés**
 - o **à 2 partout, 40 partout pour la catégorie benjamins.**

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS GENERALES DES COMPETITIONS "TERREE"

- Comme prévu dans le règlement de la Fédération Française de Longue Paume, le **remplacement de 2 joueurs est possible à tout moment de la compétition dans toutes les Catégories Jeunes**. Une équipe jeune peut donc être composée de 8 joueurs en tout : 6 titulaires et deux remplaçants (en benjamins 4+2). **Tout joueur sorti et remplacé en cours de match ne peut plus rentrer sur le terrain jusqu'à la fin du match.**
- Une **équipe jeune peut jouer dans la catégorie qui est immédiatement supérieure à celle du (ou des) joueur(s) les plus âgés.**
- **Un décalage de deux ans est autorisé pour toutes les féminines dans les catégories jeunes sauf pour la catégorie Benjamins où il est ramené à 1 an.**
- L'encadrement des équipes est assuré par :
 - o 2 encadrants en Benjamins (le nom des encadrants) doit figurer sur la feuille d'inscription de l'équipe)
 - o 1 encadrant en Minimes, Cadets et Juniors (le nom de l' encadrant) doit figurer sur la feuille d'inscription de l'équipe)
 - o La finale doit débuter avant 18 heures pour que la journée se termine à une heure raisonnable

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET ENREGISTREMENT DES RESULTATS

Catégories benjamins, minimes, cadets :

Le classement est établi par la commission jeunes et le pôle sportif à l'issue des 3 journées préliminaires, par addition de points.

Chaque partie attribue des points aux 2 équipes qui se rencontrent :

- Participation à une journée préliminaire : 2 points de participation par journée
- match gagné : 4 points (finales comprises)
- match perdu : 2 points (finales comprises)
- forfait : 0 point
- présence d'un joueur non autorisé (sans licence, sans surclassement ou surclassement non admis dans la catégorie) : 0 point

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées ainsi :

- 1) Nombre de finales de journée préliminaires gagnées (ou nombre de 1^{ère} place dans le cas d'une journée avec une seule poule)
- 2) Nombre de finales de journée préliminaire perdues (ou nombre de 2^{ème} place dans le cas d'une journée avec une seule poule)
- 3) Nombre de parties gagnées au cours de ces journées préliminaires
- 4) Nombre de confrontations directes gagnées au cours des journées préliminaires entre les équipes à égalité de points.
- 5) Différence entre les jeux gagnés et perdus des parties des journées préliminaires

6) Nombre total des jeux gagnés au cours des parties des journées préliminaires

Attention : cas particulier des demi-finales.

- a) Les demi-finales sont considérées comme des matchs de barrage d'accès à la finale et elles ne comptent donc jamais dans les points.
- b) Elles ne sont pas prises en compte pour le calcul :
 - du nombre de parties gagnées pendant les journées préliminaires,
 - de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus pendant les journées préliminaires
 - du nombre de jeux gagnés pendant les journées préliminaires.
- c) Elles sont cependant retenues dans les confrontations directes en cas de départage.

Catégorie juniors :

Les deux meilleures équipes (vainqueurs et finaliste ou les deux premiers en cas de poule à 5 sans finale) lors de la journée de qualification sont qualifiées pour jouer la finale du championnat de France juniors. Cette journée suit le déroulement tel que présenté dans l'article 2 du présent règlement.

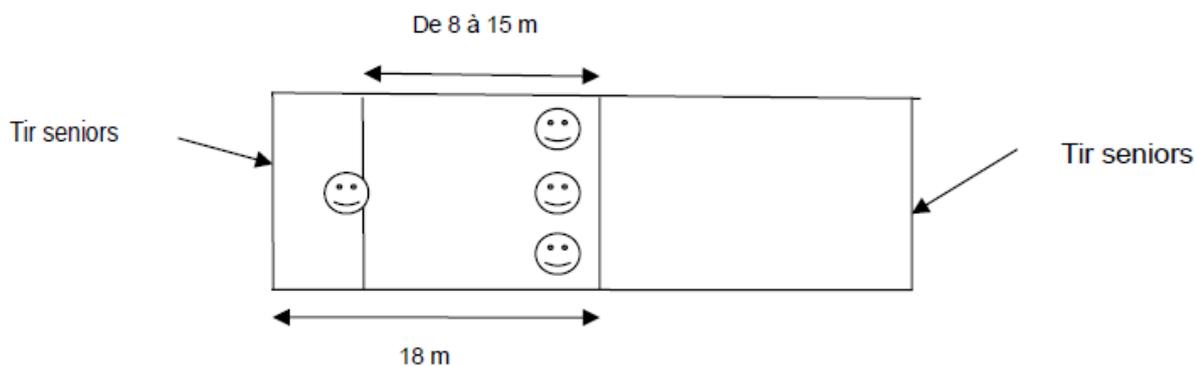
Tout litige concernant les compétitions sera tranché par une commission " classement Jeunes" comprenant les Présidents de la Fédération, de la Ligue, de chaque Union, de la commission Sportive et de la commission "Jeunes".

Toute équipe qualifiée en sera avertie par convocation et devra honorer celle-ci. Excuser son absence auprès de l'organisateur et du Président de la commission restant la marque la plus élémentaire de politesse et de courtoisie. En cas d'absence d'une équipe qualifiée, l'équipe 1/2 finaliste qui l'a rencontrée prendra sa place .

Les dates fixées au calendrier sont définitives et ne peuvent être modifiées pour des raisons personnelles. Les feuilles de matchs sont à retourner dans les 3 jours qui suivent la compétition

ARTICLE 7 : règles spécifiques à la catégorie des benjamins.

- les équipes sont composées de 4 joueurs (avec 2 remplaçants possibles)
- Les parties se jouent en 4 jeux joués
- en cas d'égalité à 2/2, on joue un 5° jeu (avec le premier tireur).



COMPETITIONS JEUNES " ENLEVEE

ARTICLE 1 : ORGANISATION DES COMPETITIONS "ENLEVEE" 2 CONTRE 2 :

DEROULEMENT

Les compétitions jeunes 2 contre 2 et 1 contre 1 se disputent en 1 ou plusieurs tableaux si le nombre d'équipes et leur niveau le justifient.

A l'exception des championnats de France 2/2, les compétitions jeunes « Enlevée » 2/2 réunissent toutes les catégories (benjamins, minimes, cadets et juniors non classés) sur un même lieu à la même heure et permettent de répartir les joueurs à la fois selon leurs catégories mais aussi selon leurs niveaux.

Le nombre de tableaux est fonction de la participation et du niveau des participants.

Les tableaux se font selon les références indicatives suivantes :

Tableau 1	Juniors non classés et cadets forts
Tableau 2	Cadets, juniors faibles et minimes forts
Tableau 3	Minimes, cadets faibles et benjamins forts
Tableau 4	Benjamins et minimes faibles (4 contre 4)
Tableau 5	Débutants (4 contre 4)

Après la constitution des tableaux, le tirage au sort est effectué.

Toutes les compétitions « Enlevée » Jeunes se déroulent en poule en se référant aux formules de poules indiquées sur la feuille de Match. A partir de 21 équipes inscrites dans la même catégorie et le même tableau, la compétition se déroule en élimination directe.

ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE, DE CHAMPION DES HAUTS DE FRANCE ET DES CHAMPIONS D'UNIONS 2/2 en Minimes Cadets et Juniors

Le Championnat de France Jeunes 2 contre 2 se déroule sur une seule journée et par catégorie uniquement, en minimes, cadets et juniors.

Le titre de champion d'Union est remis à la meilleure équipe de son Union lors de cette journée, (1^{er} de la Somme Champion de Somme et 1^{er} de l'Oise Champion de l'Oise ceci dans le tableau 1).

Le titre de Champion des Hauts de France Jeunes 2 contre 2 est attribué à l'équipe championne de France.

ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE enlevée pour les benjamins.

Pour les benjamins, le championnat de France enlevée se déroule en 4/4.

Pour ces journées, dans chacune des catégories, il est possible de constituer un 2^e tableau qui ne jouera pas le titre.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES COMPETITIONS "ENLEVEE" 1 CONTRE 1 :

Le déroulement d'une compétition « Enlevée » 1 contre 1 est identique au déroulement d'une compétition 2

contre 2 (tableaux, poules, finales, ...). Il y a deux compétitions 1/1 pour les catégories jeunes :

Le Championnat de France Jeunes 1 contre 1 moins de 19 ans se déroule sur une seule journée. Il est ouvert aux catégories juniors et cadets. Le championnat de France 1 contre 1 Cadets et Juniors débute le Samedi après-midi à 14h00. Le titre de Champion de France 1 contre 1 moins de 19 ans peut être décerné soit à un cadet soit à un Juniors, les deux catégories jouant dans le même tableau. Les joueurs cadets ou juniors moins de 19 ans inscrits en tableau 2 ne peuvent pas concourir pour le titre de Champion de France.

Le Championnat de France Jeunes 1 contre 1 moins de 16 ans se déroule sur une seule journée. Il est ouvert aux catégories cadets et minimes. Le championnat de France 1 contre 1 Cadets et minimes débute le Samedi après-midi à 14h00. Le titre de Champion de France 1 contre 1 moins de 16 ans peut être décerné soit à un cadet soit à un minime, les deux catégories jouant dans le même tableau. Les joueurs cadets ou minimes moins de 16 ans inscrits en tableau 2 ne peuvent pas concourir pour le titre de Champion de France.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES DES COMPETITIONS "ENLEVEE"

- **Toutes les parties en "enlevée" se jouent en 5 jeux gagnés** en Juniors, Cadets, Minimes, pour les matchs du tableau 1. Pour les autres tableaux, le nombre de jeux à jouer peut être adapté par l'organisateur.
- Comme prévu dans le règlement de la Fédération Française de Longue Paume, le **remplacement de 1 joueur est possible à tout moment de la compétition 2 contre 2 dans toutes les Catégories Jeunes**. Une équipe jeune peut donc être composée de 3 joueurs en tout : 2 titulaires et 1 remplaçant. En tableau 1, **tout joueur sorti et remplacé en cours de match ne peut plus rentrer sur le terrain jusqu'à la fin du match**. Pour les autres tableaux, les changements de joueurs s'effectuent à chaque jeu selon les modalités définies par l'organisateur
- Une **équipe jeune peut jouer dans la catégorie qui est immédiatement supérieure à celle du (ou des) joueur(s) les plus âgés**.
- **Un décalage de deux ans est autorisé pour toutes les féminines dans les catégories jeunes sauf Benjamins (1an)**
- L'encadrement des équipes est assuré par 1 encadrant quel que soit la catégorie d'âge (le nom de l'encadrant doit figurer sur la feuille d'inscription de l'équipe)
- **Organisation de Finales lors des journées** : les Championnats de France Jeunes 2 contre 2 et 1 contre 1 (et 4 contre 4 en benjamins) doivent obligatoirement se conclure par une finale permettant de décerner les titres de Champion de France, de ligue et d'unions. Pour les autres journées "enlevées" jeunes, la société organisatrice peut réaliser une finale dans chaque tableau (éventuellement sur des terrains différents).

ARTICLE 4 : DIMENSIONS DES TERRAINS (DISTANCE DU TIR A LA CORDE)

	Terrée	Enlevée
Benjamins :	de 8 à 15 m	de 8 à 15 m
Minimes :	17 m	17 m
Cadets :	18 m	18 m
Juniors :	18 m	18 m

Le rapport est à 24 mètres de la corde pour les catégories Minimes Cadets Juniors . En benjamins le terrain étant limité au terrain senior de tir à tir.

RÈGLEMENT DU TOURNOI FÉDÉRAL.

Préambule :

Pour développer le sport de la Longue Paume parmi les jeunes et assurer par la même son avenir, la F.F.L.P. a recours, chaque année, à une ou plusieurs Sociétés pour organiser et faire disputer le TOURNOI FEDERAL de la JEUNESSE PAUMISTE.

Le Tournoi Fédéral de la jeunesse paumiste a pour objectifs de :

- mettre en valeur les jeunes paumistes
- réunir le plus grand nombre de participants, équipes, joueurs et sociétés pour valoriser l'image de notre sport
- de réunir différents types de pratiquants : licenciés fédéraux, pratiquants des écoles et des collègues.

C'est au regard de ces objectifs que le règlement qui suit a été rédigé.

Cette épreuve se joue, en principe, l'avant-dernier dimanche du mois de juin mais la Fédération peut, si elle le juge nécessaire, modifier la date.

La compétition comporte quatre catégories : Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins.

Sont considérés :

*comme Juniors, les paumistes dont les 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} anniversaires se situent dans l'année du Tournoi ;

*comme Cadets, les paumistes dont les 14^{ème} et 15^{ème} anniversaires se situent dans l'année du Tournoi ;

*comme Minimes, les paumistes dont les 12^{ème} et 13^{ème} anniversaires se situent dans l'année du Tournoi ;

*comme Benjamins, les paumistes dont ayant atteint, au plus, leur 11^{ème} anniversaire dans l'année du Tournoi

Comme dans toutes les compétitions réservées aux jeunes, les féminines bénéficient d'un décalage prévu dans le Règlement Jeunes en vigueur.

Article 1 :

Les catégories Juniors, Cadets et Minimes jouent en terrée 6 contre 6 et les Benjamins jouent en 4 contre 4 terrée (3cordiers 1 foncier) avec la balle la plus adaptée à la pratique du jour, la commission tirage au sort déterminera l'outil à utiliser.

Une société peut engager une ou plusieurs équipes dans chacune des catégories précitées, aux conditions suivantes :

Article 2 :

La priorité doit être donnée à la constitution d'équipes composées de membres de cette société.

Cependant, dans un souci d'une participation maximale du plus grand nombre de joueurs possible et en cohérence avec la mise en place des écoles de longue paume et des pôles, des équipes peuvent être

constituées :

- en entente avec d'autres sociétés du même pôle dans un premier temps
- ou de sociétés d'un autre pôle s'il n'existe pas de possibilité au sein d'un même pôle.

Article 3 :

Un joueur ne peut participer, ce jour là, qu'à une seule des quatre épreuves.

Article 4 :

Comme d'usage, une équipe peut être entièrement composée de joueurs de sa catégorie mais elle peut aussi n'en comporter que quelques uns ou même un seul, les autres joueurs appartenant alors obligatoirement à des catégories inférieures.

Article 5 :

De même, une équipe composée d'au moins quatre joueurs peut s'inscrire à ce Tournoi.

Toutefois, une équipe débutant le Tournoi à six joueurs ne pourra le terminer à cinq que dans les cas suivants :

- *si un joueur est blessé au cours des parties précédentes et ne peut reprendre la compétition,
- *si un joueur est expulsé selon l'application du Règlement Disciplinaire de la F.F.L.P. (article 4).

Article 6 :

les joueurs sont en tenue sportive comme le précise le Règlement général de la F.F.L.P.

Article 7 :

L'assurance et la licence sont obligatoires pour tout participant au Tournoi. La responsabilité de chaque Président étant engagée, il appartient à ce dernier de ne présenter que des joueurs régulièrement assurés et licenciés.

Toutefois, les écoles primaires et élémentaires bénéficiant d'une intervention en milieu scolaire, mais n'étant pas affiliées à la F.F.L.P., peuvent être autorisées à participer à ce Tournoi si elles en font la demande, elles sont soumises au même règlement.

Article 8 :

Les engagements des équipes ainsi que leur composition doivent parvenir à la Société organisatrice désignée pour les recevoir, au plus tard le samedi, veille du Tournoi Fédéral. Il ne peut donc être inscrit aucune équipe le jour même de l'épreuve.

Article 9 :

Le tirage au sort pour les quatre catégories a lieu la veille de la compétition au Siège de la Société organisatrice de la compétition ou un autre lieu choisi par celle-ci, et il est tenu secret jusqu'à l'heure prévue pour la réunion des Sociétés en vue pour participer aux épreuves.

Assistent à ce tirage:

*Le maire de la commune de la société organisatrice ou son représentant.

*Le Président de la société organisatrice ou son représentant.

*Eventuellement, les Présidents des autres Sociétés organisatrices.

*Le Président de la Commission Jeunes, son rapporteur ou son représentant.

*Les Présidents de la Fédération, de la Ligue et des Unions ou leur représentant.

*Le président de la commission arbitrage.

*Les moniteurs sportifs de la Fédération, de la ligue ou des unions.

* le président du pôle sportif.

Article 10 :

Cadets et juniors : toutes les parties (éliminatoires, quarts de finale, demi finales) se disputent en 6 jeux gagnés , à l'exception de la finale jouée en 7 jeux gagnés.

Minimes : toutes les parties se déroulent en 7 jeux joués, à l'exception de la finale jouée en 7 jeux gagnés.

Benjamins : toutes les parties se disputent en 4 jeux joués, avec un 5^e jeu en cas d'égalité à 2 partout.

Les équipes doivent être toujours prêtes à jouer à leur appel et accepter le terrain qui leur est désigné.

Article 11 :

Les finales se déroulent toutes les quatre sur le terrain principal. Toutefois, lorsque l'organisation est confiée à plusieurs Sociétés, chaque Société organisatrice peut faire jouer sur son terrain la finale de la catégorie dont elle a été chargée.

Pour le tableau 2 benjamins (qui accueille les équipes scolaires), la finale se joue dans la continuité des éliminatoires.

Article 12 :

Dans chaque catégorie, il est remis à l'équipe victorieuse et, éventuellement, à l'équipe finaliste, une Coupe. Les Coupes ainsi remises doivent être restituées aux organisateurs du Tournoi suivant, au moins quinze jours avant les dates fixées pour le dit Tournoi.

Juniors	Coupe Cassel	Coupe Michel
Cadets	Coupe Pourcelle	Coupe Marcoux
Minimes	Coupe Péchon	Coupe Poette
Benjamins	Coupe Dumontier	Coupe Ricaux

Article 13 :

Une commission de litige composée de sept membres qui sont :

- *le Président de la Société organisatrice ou son représentant,
- *le Président de la Commission Jeunes, ou son rapporteur ou son représentant,
- *les Présidents des Unions ou leurs représentants,
- * le président de la Ligue des Hauts de France ou son représentant
- * le président du pôle sportif ou son représentant
- * le président de la commission arbitrage ou son représentant

est spécialement constituée, par les soins de la Fédération, pour assurer l'application du présent Règlement, recevoir toutes les réclamations, trancher sur-le-champ tous les différends, prononcer éventuellement la disqualification des équipes en infraction et décider, s'il y a lieu, du report des épreuves en cas d'intempéries.

Dans le cadre du Tournoi, cette Commission est souveraine ; ses décisions, prises à la majorité, sont donc sans appel et immédiatement applicables.

Règlement 2023.